

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Nombre de Conseillers l'an deux mille dix-sept
En exercice 23 le 11 mai à 20 heures
Présents 17 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2017

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE, Mme Sandrine MELRO, M. Adelino MASSANO

Excusés : néant

Absents : M. James BILLARD, Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, Mme Carinne LEGUT, M. Mickaël PERRET, Mme Olympe MEUNIER

Secrétaire de séance : Mme Monique ROCHE

---ooo---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2017

Madame BRIENNON fait remarquer que la question de M. THORAL concernant le sujet du jumelage avec Candiolo n'est pas reprise exactement dans le compte rendu telle qu'elle a été énoncée lors de la séance du conseil municipal. M. THORAL précise en effet que la question est : « le jumelage avec Candiolo est de nouveau d'actualité. C'est bien. Cependant, il faut éviter le développement séparé des deux projets et travailler à une convergence constructive des énergies au-delà des sensibilités ».

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu du conseil communautaire du 20 avril 2017

M. LAMARQUE évoque les points principaux du conseil communautaire du 20 avril 2017 à savoir :

- tourisme : validation du projet de programmation des travaux au Muséo Parc pour un coût global estimatif de 496 635.00 € HT.
- aménagement : validation des résultats de l'évaluation SCOT bassin de vie du Sornin. Les orientations du SCOT étaient les suivantes :

. valoriser le capital environnemental, agricole et paysager pour structurer le développement,
. prévoir les évolutions de conditions de vie (logement, déplacement, commerces et services, entreprises) pour mieux s'adapter.

Après analyse le SCOT paraît bien adapté pour encadrer l'aménagement et le développement du territoire, bien traduit et respecté dans les documents d'urbanisme locaux.

- rédaction d'une motion adressée à la CPAM pour regretter la fermeture de plusieurs permanences dont celle de Charlieu.

- demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur l'étude de transfert de compétences.

M. THORAL fait la remarque suivante : « Concernant le plan de rénovation du parc des canaux, c'est déjà le deuxième en moins de 20 ans et la réduction du personnel est la principale variable d'ajustement. On investit encore 400 000.00 € en espérant que ça marche... ! ».

M. LAMARQUE précise que ce n'est pas avec l'objectif d'une recherche de rentabilité.

M. le Maire ajoute que les bassins qui ont des fuites seront comblés. L'arrivée de la vélo route voie verte devrait de plus valoriser le lieu.

M. THORAL ajoute : « la proposition du Maire de Pouilly sous Charlieu d'associer les agents de toutes les Mairies à l'amicale du Personnel de la Communauté de communes Charlieu-Belmont Communauté me paraît être une bonne idée. Cela va dans le sens de la mutualisation et on gagnerait en nombre de participants et de bénéficiaires. Le chiffre de 300 agents semble effrayer le président chargé du dossier... Les mêmes « effrois » n'ont pas eu lieu quand il s'est agi d'intégrer l'urbanisme nettement plus « paperassier ».

3/ Tarif du spectacle proposé par le Conseil municipal des enfants

Madame BRIENNON informe le conseil municipal que dans un but pédagogique les enfants membres du conseil municipal des enfants (CME) ont été chargés de l'organisation d'un spectacle.

Ce spectacle sera présenté par l'association BEEZPROD le vendredi 16 juin 2017 à 18h45 à la salle des fêtes. Ce spectacle est intitulé « La puce à l'oreille » et est un mélange de magie, théâtre, chansons et de clowns.

Le coût du spectacle est de 900.00 €.

Il est proposé d'établir les tarifs suivants :

- Entrée adulte : 4 €
- Entrée enfant : 2.50 €

- Brochette de bonbons : 1.50 €
- Hot-dog : 1.50 €
- Chips : 0.50 €
- Gâteaux faits maison : 0.50 €
- Boissons (coca, limonade, jus de fruits) le verre : 0.50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les tarifs ainsi présentés.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les coûts et tarifs présentés.

4/ Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVE	MONTANTS VOTES EN €
Association « les millepattes »	150
Liberty Country	150
Le Potager de Pouilly	150
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
FNACA	300
TOTAL	750

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ainsi présentées.

5/ Plan de zonage assainissement et eaux pluviales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la validation du zonage d'assainissement collectif ainsi que du zonage de traitement des eaux pluviales. Ces plans de zonage ont été établis par le bureau d'études Réalités Environnement lors du dernier diagnostic.

Cette validation ne peut se faire qu'après la réalisation d'une enquête publique dont la durée est au minimum d'un mois.

M. THORAL demande si le document avec les réseaux d'eaux pluviales est consultable en mairie.

Il lui est répondu que le dossier complet sera à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, mais qu'il l'est déjà sous format informatique.

Monsieur le Maire demande en conséquence au conseil municipal de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'enquête publique.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à entreprendre lesdites démarches.

6/ Classement d'une voie privée dans le domaine public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle C 1714, dite Allée des Tilleuls, au sein du lotissement « les Iris » est une voie privée, propriété de l'Agence immobilière Pegasus. Cette dernière a donné son accord par courrier en date du 9 mai 2017 pour sa cession à la commune pour la somme d'un euro.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette cession et le classement de cette voie dans le domaine public. Il ajoute que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la cession de cette parcelle à la commune et son classement dans le domaine public et dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

7/ Convention de mise à disposition d'un terrain public pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'ENEDIS portant sur l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle C 1714, Allée des Tilleuls, pour l'alimentation électrique de la surface commerciale à venir.

M. THORAL intervient ainsi : « Très récemment, je me suis félicité de la bonne tenue de l'espace vert concerné dont les arbres avaient souffert de la sécheresse au printemps dernier. Est-il techniquement nécessaire d'y planter ce transformateur ? Ne peut-il pas être placé en bordure de route départementale ? »

M. le Maire répond que deux études ont été menées, une portait sur l'implantation du poste en bordure de la route départementale pour un montant de 20 000.00 € et une sur l'emplacement de l'Allée des tilleuls pour un montant de 12 000.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mise à disposition.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8/ Maison pluridisciplinaire de santé

M. le Maire informe le conseil municipal qu'après différents contacts avec les praticiens et le maître d'œuvre, la pharmacie ne fait plus partie du projet. La pharmacienne ayant pris cette décision pour des raisons financières. Le bâtiment devrait être d'une surface de 600 m² sur un niveau. Ceci devrait réduire légèrement les coûts.

M. THORAL intervient : « La réponse négative de la pharmacie est une décision que nous nous pressentions depuis quelque temps. L'implantation a été tranchée, il convient de prendre le temps de réfléchir à la nouvelle configuration du bâtiment qui devra s'intégrer à l'urbanisme existant. Il semble avoir suscité quelques contestations chez certains forains de la place qui protestent aussi contre la nouvelle tarification du marché. On me parle même de départ pour une autre commune. Qu'en est-il exactement ? »

M. le Maire précise que les forains doivent respecter la règlementation et donc le paiement au mètre linéaire qui est le moyen le plus juste.

M. THORAL ajoute que certains forains partiraient.

M. PONCET indique que le tarif a été revu à la baisse, ce qui satisfaisait tout le monde. Il semble que désormais les forains paient le prix juste.

M. THORAL revient sur la maison de santé et indique : « Concernant le financement, nous vous demandons de profiter du temps de l'étude pour commencer à nous informer sur la définition et les engagements de l'association concernant le remboursement à la commune même s'il faut partir sur un chiffre approximatif au départ ».

M. le Maire précise qu'une association va être créée qui réunira tous les praticiens. Cette association prendra en charge les loyers qu'elle versera à la commune.

M. THORAL ajoute : prendra-t-elle aussi en charge le loyer des locaux vides ?

M. le Maire répond par l'affirmative, et ajoute que les praticiens devraient ensuite s'orienter sur la création d'une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) leur permettant de percevoir des subventions de fonctionnement.

M. THORAL demande si l'association prend en charge la gestion du personnel.

M. le Maire précise que l'association gère toute la partie fonctionnement et donc le personnel.

Madame ROCHE demande si la réponse pour la pharmacie est définitive.

M. le Maire répond que la pharmacienne a répondu ne pas pouvoir adhérer pour des raisons financières au projet.

9/ Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la fin des travaux est prévue à la mi-juin. Devrait suivre la réalisation du nouveau bar. La démolition du bar actuel et des toilettes devraient être effectuée par les agents du service technique.

10/ Jury d'Assises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2018 qui sont au nombre de six.

Les personnes retenues doivent être nées avant 1995.

Le tirage est effectué à partir de la liste électorale et les six jurés sont ainsi désignés. Ils seront prochainement informés de leur désignation.

11/ Informations diverses

M. THORAL intervient : « La presse locale nous annonce « Du BIO aux Tamaris ». C'est très bien. Cependant c'est un peu oublier que la démarche de départ a été engagée depuis 2015 par le cuisinier et son équipe du restaurant scolaire. De plus il serait bien que les clients du portage de repas sur la commune puissent en profiter, ce serait bon pour eux, ce serait bon pour les TAMARIS... Il est dommage que ce service ait été supprimé ».

M. le Maire précise que les Tamaris font partie des établissements pilote du Département.

M. THORAL : « Il ne me semble pas que le conseil municipal ait été informé de la mise en voie sans issue du chemin qui traverse la propriété ROCHE et débouche sur la route de Charlieu ».

M. le Maire répond que c'est une décision communale prise par mesure de sécurité avec l'accord du riverain.

M. THORAL demande si la vérification de l'exutoire du fossé de la goutte de Meaux a été faite.

M. POUJET répond que ce problème sera traité en juin avec les travaux de revêtement de la voie.

Madame BRIENNON donne le calendrier des manifestations à venir :

- 9 juin : itinérance douce en bord de Loire
- 16 juin : spectacle du CME
- 17 juin : fête de la musique et fête de la Saint Jean de 17h30 à minuit sur les bords de Loire
- 15 juillet : Pouilly en fête avec deux courses cyclistes et BMX sur la place du marché
- 26 juillet : concert de musique classique à l'église à 20 heures (famille Clément).

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h15.

La date du prochain conseil municipal sera précisée ultérieurement.